

**Commission économique pour l'Europe****Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts de l'efficacité énergétique****Cinquième session**

Kiev, 13-15 novembre 2018

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Dialogue sur les réglementations et les politiques
devant permettre d'aplanir les obstacles
à l'amélioration de l'efficacité énergétique
et des énergies renouvelables****Groupe d'experts de l'énergie renouvelable****Cinquième session**

Kiev, 13-15 novembre 2018

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Dialogue sur les réglementations et les politiques
devant permettre d'aplanir les obstacles
à l'amélioration de l'efficacité énergétique
et des énergies renouvelables****Dialogue sur les réglementations et les politiques
devant permettre d'aplanir les obstacles
à l'amélioration de l'efficacité énergétique
et des énergies renouvelables****Document d'information sur les progrès réalisés dans les domaines
de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans
certains pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale
et d'Asie centrale, et en Fédération de Russie.****Note du secrétariat****I. Informations générales**

1. Il subsiste un certain nombre d'obstacles d'ordre législatif, stratégique, économique et financier à une amélioration sensible de l'efficacité énergétique et à une utilisation accrue des énergies renouvelables. Il importe de recenser les politiques et les mesures qui réduisent les obstacles à une augmentation des flux d'investissement et de financement en faveur de projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable, l'accent étant mis sur les projets commerciaux et le financement privé. Un aspect intéressant de la question concerne la transférabilité des mesures qui ont fait leurs preuves dans certains pays à d'autres États membres de la CEE. Une attention particulière doit être accordée aux raisons pour lesquelles les améliorations dans le domaine de l'efficacité énergétique et le degré d'adoption des énergies renouvelables restent en deçà du niveau nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques et les objectifs de développement durable.

2. Au cours de la période 2007-2014, la CEE a exécuté un projet sur le financement de l'investissement dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables pour atténuer les changements climatiques. L'objectif à long terme du projet était de promouvoir un climat d'investissement dans lequel des projets autonomes en matière d'efficacité énergétique et



d'énergies renouvelables pourraient être définis, élaborés, financés et mis en œuvre. Le projet a atteint la plupart de ses objectifs et le rapport final a été élaboré. Il a servi de base à l'analyse de l'évolution de la situation dans les pays bénéficiaires entre 2010 et aujourd'hui. Le présent document d'information expose les principales conclusions et les principaux résultats énoncés dans le rapport final du projet.

II. Principaux objectifs et méthodologie du rapport

3. Le rapport passe en revue les réformes des politiques, règlements et institutions ; les capacités des parties prenantes dans les pays ; les meilleures pratiques élaborées et appliquées ; et les mesures de sensibilisation visant à améliorer les investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Il traite également des processus intervenant dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables qui sont particulièrement utiles aux pays et que l'on peut recommander afin qu'ils soient repris ou transposés à plus grande échelle. Il souligne les lacunes actuelles en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables pour ce qui est du cadre directif, réglementaire et institutionnel, du cadre financier ainsi que de l'éducation et de l'information.

4. Géographiquement, le rapport cible certains États membres de la CEE d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale et d'Asie centrale, qui sont les pays bénéficiaires du projet mentionné au paragraphe 2. Il s'agit de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Serbie (Europe du Sud-Est), du Bélarus, de la République de Moldova et de l'Ukraine (Europe orientale), du Kazakhstan (Asie centrale) et de la Fédération de Russie.

5. L'enquête sur les progrès accomplis dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables depuis 2010 dans les pays concernés a été effectuée entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2018. Elle s'adressait aux autorités chargées de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans ces pays. Elle a été diffusée en anglais et en russe. L'évaluation des réponses des pays a été complétée par une recherche documentaire pour faire le point sur l'ensemble des progrès réalisés dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans les pays concernés.

III. Progrès réalisés par les pouvoirs publics dans la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables

6. Selon l'étude, la plupart des pays ont adopté une législation-cadre spécifique sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Depuis 2010, des lois sur l'efficacité énergétique et les économies d'énergie ont été adoptées en Albanie (2015), au Bélarus (2015), en Bosnie-Herzégovine (tant dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine qu'en Republika Srpska en 2013), en Bulgarie (2016), en Croatie (2014), en Fédération de Russie (2009, dernière modification en 2014), au Kazakhstan (2014), en République de Moldova (2010), en Serbie (2013) et en Ukraine (2017).

7. Des lois sur les énergies renouvelables ont été adoptées en Albanie (2017), au Bélarus (2010), en Bosnie-Herzégovine (dans les deux entités en 2013), en Bulgarie (2011, modifiée en 2017), en Croatie (2015, modifiée en 2017), au Kazakhstan (2013), en République de Moldova (2016, modifiée en 2017) et en Ukraine (2003, dernière modification en 2017).

8. Des stratégies de développement énergétique allant jusqu'en 2030 ont été élaborées et adoptées en Albanie (2018), en Bosnie-Herzégovine (Republika Srpska en 2012), en Bulgarie (2011), en Croatie (projet de 2017), dans l'ex-République yougoslave de Macédoine (2010), en Fédération de Russie (2009), en République de Moldova (2013) et en Ukraine (2017).

9. Des plans d'action nationaux en matière d'efficacité énergétique ont été élaborés en Albanie (2017), en Bosnie-Herzégovine (Fédération de Bosnie-Herzégovine en 2017), en Bulgarie (quatrième Plan adopté en 2017), en Croatie (quatrième Plan adopté en 2017), dans l'ex-République yougoslave de Macédoine (deuxième Plan adopté en 2017), en

République de Moldova (deuxième Plan adopté en 2016), en Serbie (troisième Plan adopté en 2016) et en Ukraine (2015).

10. Des plans d'action nationaux en matière d'énergies renouvelables ont été élaborés en Albanie (2016), en Bosnie-Herzégovine (Fédération de Bosnie-Herzégovine en 2014), en Bulgarie (2012), en Croatie (2013), dans l'ex-République yougoslave de Macédoine (2015, modifié en 2017), au Kazakhstan (2013), en République de Moldova (2013), en Serbie (2013) et en Ukraine (2014).

11. Depuis 2010, l'élaboration d'une législation secondaire a été encouragée dans tous les pays concernés. Composée de divers types de règlements administratifs établis par différents organes gouvernementaux, la législation secondaire adoptée comprend les décrets présidentiels, les résolutions et décrets gouvernementaux, les résolutions des commissions nationales, des recueils de règles, des ordonnances, des règlements, des décisions particulières et des règles. Des normes, règles et règlements techniques viennent compléter le cadre réglementaire régissant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les pays.

12. Le cadre institutionnel comprend les organismes agissant aux niveaux national et local dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans les pays concernés. Des agences de l'énergie ont été créées en Albanie, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Fédération de Russie, en République de Moldova et en Ukraine.

IV. Progrès réalisés dans le renforcement des capacités aux fins de la promotion des investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

13. Il ressort de l'étude que les pays ont renforcé les capacités des parties prenantes dans différents secteurs. Parmi les activités qui ont contribué à améliorer les capacités des services du secteur public, on peut citer l'organisation de formations du personnel dans les ministères, les organismes publics et les municipalités ; des conférences sur l'élaboration de politiques et de projets en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables et des forums internationaux sur l'échange de connaissances et de données d'expérience dans ces domaines ; des programmes d'octroi de licences à des ingénieurs ; des formations sur la gestion de l'énergie ; ainsi que le transfert de connaissances entre des cadres de rang intermédiaire et supérieur.

14. Les activités de renforcement des capacités des parties prenantes dans les services publics de distribution, les entreprises de services éconergétiques, les sociétés de conseil et les sociétés de vérification des bilans énergétiques, entre autres, comprenaient des formations sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables à l'intention des sociétés de production d'énergie et de conseil ; des explications sur la réglementation et les procédures pour les entreprises de services éconergétiques ; des informations sur la mise en place du système et des normes de gestion pour les sociétés de conseil ; ainsi que des expositions et des forums internationaux pour faire connaître les technologies respectueuses de l'environnement.

15. Les activités qui ont apporté une aide aux utilisateurs finals étaient notamment les suivantes : élaboration de programmes d'appui au financement dans l'industrie et le secteur résidentiel ; mise en place d'un mécanisme de gestion de l'énergie dans le secteur résidentiel ; adoption de programmes de rénovation énergétique des maisons individuelles et des immeubles collectifs ; organisation de conférences internationales pour promouvoir des mesures d'efficacité énergétique et l'utilisation de l'énergie renouvelable.

16. Les activités permettant de renforcer les capacités d'investissement en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables dans le cadre des services financiers comprenaient la diffusion d'informations sur les programmes internationaux d'assistance technique disponibles pour des projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable ; la diffusion d'informations sur les possibilités de financement de projets commerciaux et

non commerciaux ; le transfert de savoir-faire et de compétences thématiques entre grands groupes bancaires ; une assistance technique pour l'élaboration et le financement de projets destinée à des sociétés de services financiers et à des sociétés de promotion immobilière ; et l'organisation de diverses activités de renforcement des capacités.

V. Progrès accomplis dans l'élaboration et l'adoption de pratiques optimales concernant les investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

17. La mise en œuvre de politiques et de mesures efficaces contribue sensiblement à améliorer le potentiel de l'efficacité énergétique et de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables dans les pays. Les meilleures pratiques dans les pays considérés se manifestent dans l'adoption de réglementations pertinentes en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables et la mise en place de structures institutionnelles fondées sur le principe territorial-sectoriel ; l'adoption de plans d'action nationaux en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables et leur mise à jour ; la création de fonds à l'appui de l'efficacité énergétique pour financer des programmes et des projets dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ; la mise en place de systèmes de gestion de l'énergie ; et la mise en place de mécanismes d'aide au rachat d'énergies renouvelables et de contrats de services éconergétiques dans le secteur public.

18. Les meilleures pratiques en matière d'élaboration de projets, sont notamment les suivantes : réalisation d'audits énergétiques, mise en place de tarifs de rachat pour la production d'électricité à partir d'installations exploitant des sources d'énergie renouvelables ; mise en œuvre de programmes de cofinancement en faveur de l'efficacité énergétique ; utilisation de crédits budgétaires à l'appui de l'efficacité énergétique ; adoption de programmes d'aide à l'installation de chauffe-eau solaires, au remplacement des fenêtres, et autres mesures à l'appui de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

19. Les meilleures approches retenues en matière d'investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les pays ont été les suivantes : adoption de règlements pour soutenir les investissements ; création de fonds nationaux pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ; offre de possibilités de cofinancement pour promouvoir les investissements dans l'efficacité énergétique ; et adoption du système d'enchères comme mécanisme de soutien aux énergies renouvelables.

VI. Progrès dans l'élaboration et le financement des projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable

20. Au nombre des initiatives prises par les gouvernements des pays concernés, il convient de mentionner l'adoption et la mise en œuvre de programmes publics et la création de fonds spécialisés, comme le programme d'État « Économies d'énergie » au Bélarus ; le Fonds pour la protection de l'environnement et l'efficacité énergétique dans la Republika Srpska et le Fonds pour l'environnement dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine (tous deux en Bosnie-Herzégovine) ; le Fonds pour la protection de l'environnement et l'efficacité énergétique en Croatie ; le Programme d'État « Efficacité énergétique et développement énergétique » en Fédération de Russie ; le Fonds budgétaire pour l'efficacité énergétique en Serbie ; et le programme d'appui à l'installation de chauffe-eau solaires par le Ministère de l'économie dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

21. Parmi les systèmes et mécanismes de financement existants, les pays ont établi des fonds au titre des budgets nationaux et locaux, mis en place des redevances environnementales spéciales pour l'immatriculation des véhicules à moteur, utilisé des fonds structurels de l'Union européenne pour dynamiser les projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable, introduit les « tarifs verts » et prévu des incitations fiscales.

22. Divers instruments ont été utilisés pour financer des projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable. Il s'agit, par exemple, du financement par le crédit et de prêts au Bélarus et en Bosnie-Herzégovine ou de subventions dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Ukraine. En Bosnie-Herzégovine, les prêts commerciaux consentis par des banques locales et des fondations de microcrédit offrent aux utilisateurs finals des conditions plus favorables (taux d'intérêt plus bas) que celles attachées aux prêts commerciaux normalisés.

23. L'assistance technique pour le financement de projets est généralement accordée moyennant l'allocation de subventions pour faire en sorte que des projets viables d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable puissent bénéficier de concours bancaires, l'objet étant de permettre leur financement par des institutions financières nationales et internationales, des banques de développement, des banques commerciales et d'autres sources de financement par emprunt ou par capitaux propres. Parmi les institutions internationales les plus actives dans la fourniture d'une assistance technique à ces pays, il convient de mentionner la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Société financière internationale (SFI), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), l'Union européenne (UE), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), la Banque européenne d'investissement (BEI), la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Les donateurs internationaux et les banques de développement restent une importante source de financement par l'emprunt et de subventions pour les projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable.

24. Le développement du marché des services énergétiques varie sensiblement d'un pays à l'autre. Le marché des entreprises de services éconergétiques est en cours de développement ou dans sa phase initiale au Bélarus, en Bosnie-Herzégovine et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, mais il est plus développé en Croatie, en Fédération de Russie, en Serbie et en Ukraine.

VII. Des processus bénéfiques pour les pays en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables

25. L'étude passe également en revue les processus pilotés par la CEE et d'autres commissions régionales dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, qui sont particulièrement bénéfiques pour les pays et que l'on peut recommander afin qu'ils soient repris ou transposés à plus grande échelle. Les processus recensés comprennent plusieurs projets mis en œuvre à l'échelle internationale, diverses manifestations et des publications établies au cours de la période 2012-2017.

26. Plusieurs ateliers et autres activités de renforcement des capacités ont été organisés au titre du projet « Promotion des investissements dans l'efficacité énergétique pour l'atténuation des changements climatiques et le développement durable », mis en œuvre par la CEE (organisme chef de file) en 2012-2014 en collaboration avec les autres commissions régionales (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Commission économique pour l'Afrique (CEA) et Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)). Le projet prévoyait une assistance technique à la conception et à la mise en œuvre de projets d'investissement, des conseils sur la réforme des politiques et des institutions, et des liens directs avec les institutions financières (banques et fonds d'investissement) en vue d'établir des mécanismes permettant d'accélérer le développement de marchés autonomes d'efficacité énergétique.

27. Le projet « Promotion des investissements dans l'énergie renouvelable pour l'atténuation des changements climatiques et le développement durable », mis en œuvre par la CESAO (organisme chef de file) en 2015-2017 en collaboration avec la CEE, a permis d'organiser des formations d'experts aux niveaux national et municipal dans les domaines de la conception, du financement et de la planification commerciale de projets ; de réaliser des études de cas sur l'expérience acquise dans la réforme des politiques dans les pays ; d'élaborer une réserve de projets d'investissement et de fournir une aide supplémentaire aux concepteurs de projets.

28. Le projet « Normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments dans la région de la CEE », mis en œuvre conjointement par la Division de l'énergie durable et la Division des forêts, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE en 2017-2018, vise à accroître l'efficacité énergétique des bâtiments et à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre provenant des bâtiments dans la région de la CEE en améliorant les connaissances des décideurs et des professionnels du secteur du bâtiment pour qu'ils soient mieux à même d'appliquer des normes de construction à haut rendement énergétique.

29. Le Forum international sur l'énergie au service du développement durable, organisé tous les ans depuis 2010, a apporté d'importantes contributions au dialogue mondial sur la mise en œuvre de l'initiative Énergie durable pour tous et à la réalisation des cibles de l'objectif de développement durable (ODD) 7 sur l'énergie propre et d'un coût abordable.

30. En 2014, le Groupe d'experts CEE de l'efficacité énergétique a été créé avec pour mandat de mener des activités contribuant à améliorer sensiblement l'efficacité énergétique dans la région, y compris dans les pays concernés. Toujours en 2014, le Groupe d'experts CEE de l'énergie renouvelable a été créé et chargé de mener des activités contribuant à accroître sensiblement l'utilisation des énergies renouvelables dans la région et à atteindre l'objectif de l'accès à l'énergie pour tous dans la région de la CEE.

31. Des débats de fond sur les énergies renouvelables consacrés aux nouvelles possibilités de mise en valeur de l'énergie durable et de promotion des investissements dans les énergies renouvelables ont été organisés dans le cadre des travaux du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable dans certains États membres (Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et Kazakhstan en 2017-2018). Ces débats de fond ont pour but de promouvoir des échanges de vues axés sur la demande directement au niveau des pays, l'objectif étant de déterminer ce qu'il faut changer pour permettre au secteur privé d'investir dans l'énergie durable, et d'accroître sensiblement l'utilisation des énergies renouvelables. Dans le cadre du Forum international sur l'énergie au service du développement durable, une réunion spéciale de mise en relation est organisée depuis 2016 pour promouvoir les investissements dans les énergies renouvelables.

32. Un certain nombre d'études analytiques visant à évaluer les progrès accomplis en matière de politiques et d'investissements dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ont été réalisées, à savoir :

- Analyse d'études de cas nationales sur les réformes visant à promouvoir les investissements dans l'efficacité énergétique (2015) ;
- Meilleures pratiques pour promouvoir l'efficacité énergétique (deux éditions, 2015 et 2017) ;
- Rapport de situation sur les énergies renouvelables de la CEE (deux éditions, 2015 et 2017) ;
- Expérience dans la région de l'Europe et de la CEI en matière d'énergie propre – PNUD, FEM et CEE (2016) ;
- Moyens de surmonter les obstacles à l'investissement dans l'efficacité énergétique (2017) ;
- Cadre de suivi mondial : Progrès réalisés par la CEE en matière d'énergie durable (2017) ;
- État d'avancement et perspectives du développement des énergies renouvelables dans la région de la CEE en 2017 (2018).

VIII. Lacunes subsistant en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables dans les pays.

33. L'étude met en relief les lacunes actuelles en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables pour ce qui est du cadre directif, réglementaire et institutionnel, et de l'environnement financier.

34. Dans le domaine d'action des pouvoirs publics, la loi-cadre sur l'efficacité énergétique n'a pas été adoptée dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Il n'existe pas de législation sur les énergies renouvelables dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Fédération de Russie et en Serbie. Le Bélarus, le Kazakhstan et la Serbie n'ont pas adopté de stratégie de développement énergétique. Certains pays participant au projet n'ont pas non plus de plans d'action nationaux en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. Le Bélarus, la Fédération de Russie et le Kazakhstan n'ont pas adopté de plan d'action national en matière d'efficacité énergétique. La Fédération de Russie n'a pas adopté de plan d'action national en matière d'énergies renouvelables. La législation secondaire est beaucoup moins développée dans les pays participant au projet et comparativement peu de textes ont été adoptés dans ce domaine. Les décideurs doivent accorder une plus grande attention à l'élaboration d'une législation secondaire spécialisée et prendre des mesures complémentaires en la matière.

35. Les organismes publics chargés de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans les pays étudiés sont pour la plupart représentés au niveau national uniquement. Même lorsqu'il existe des organismes locaux, il arrive souvent qu'ils ne fonctionnent pas efficacement. La Bosnie-Herzégovine, le Kazakhstan et la Serbie n'ont pas créé d'organismes spécialisés ou de structures de gestion intermédiaires chargés de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

36. L'environnement financier pour les investissements dans des projets d'efficacité énergétique reste risqué en raison de la faiblesse des tarifs de l'énergie et des subventions énergétiques dans de nombreux pays qui n'offrent pas aux investisseurs des taux de rendement attrayants pour leurs investissements.

37. Pour promouvoir les investissements dans les énergies renouvelables, certains pays ont introduit des tarifs de rachat ou des primes. Toutefois, le Bélarus n'a pas adopté d'objectifs officiels de développement dans ce secteur. Il n'existe pas d'incitations à l'investissement, de subventions ou d'avantages particulier en République de Moldova. Le système d'écocertification n'est présent dans aucun des pays étudiés. Seule la Fédération de Russie a adopté le principe des enchères. Un système de quotas ou des normes imposant une proportion minimale d'énergies renouvelables dans le portefeuille énergétique n'existe qu'au Bélarus. L'accès garanti au réseau d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables n'est prévu que dans quelques pays. Aucun des pays ne dispose d'un mécanisme de comptage net ou de facturation nette.

38. Le financement commercial pâtit d'un manque d'incitations, et les investissements dans les pays sont essentiellement portés par des donateurs internationaux et des banques de développement sous forme de financement par l'emprunt ou de subventions de la Banque mondiale, de la BERD et de la Kreditanstalt für Wiederaufbau. La Commission européenne, la Banque de développement du Conseil de l'Europe et la Banque européenne d'investissement sont également des prêteurs importants pour les pays de l'Europe du Sud-Est.

IX. Conclusions et recommandations sur les politiques et mesures visant à accroître le financement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables

39. L'étude a porté sur les réformes des politiques, règlements et institutions visant à promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les pays concernés. La Bulgarie et la Croatie, en tant que membres de l'Union européenne, ont été priées de transposer les dispositions des directives de l'UE dans leur droit interne afin de réaliser des économies d'énergie importantes dans l'intérêt tant des consommateurs que du secteur industriel. L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la République de Moldova, la Serbie et l'Ukraine sont des Parties contractantes de la Communauté de l'énergie et ont pris l'engagement juridiquement contraignant d'adopter la législation énergétique de l'UE, ce qui a stimulé l'élaboration de cadre directifs, législatifs et réglementaires dans ces pays. Depuis 2010, le Bélarus, la Fédération de Russie et le Kazakhstan ont également réalisé d'importants progrès dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

40. Les pays ont également fait des progrès dans le processus de renforcement des capacités visant à promouvoir les investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Les autorités nationales et locales, les concepteurs de projets et les maîtres d'ouvrage ainsi que les institutions financières ont acquis des connaissances sur les nouvelles technologies, les nouveaux instruments financiers et les moyens d'attirer des investissements à l'appui de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Les capacités des organismes publics et du secteur privé en matière d'élaboration de projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable ont été renforcées du point de vue de l'évaluation financière et des perspectives de financement.

41. Depuis 2010, les pays ont élaboré et adopté certaines pratiques optimales en matière d'élaboration de politiques et de projets, des stratégies optimales en matière d'investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables et des mécanismes de financement novateurs qui ont permis d'accroître les investissements dans ces domaines. Les dispositifs existants en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, s'agissant notamment de la mise en œuvre des projets internationaux, de l'organisation de manifestations et de la conduite de travaux de recherche, ont également facilité les progrès réalisés par les pays dans ce contexte.

42. Malgré les progrès accomplis, l'étude a également souligné les lacunes actuelles en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables pour ce qui est du cadre directif, réglementaire et institutionnel, du cadre financier, ainsi que de l'information et de la sensibilisation. Pour remédier aux lacunes en présence, l'étude propose les recommandations suivantes :

- Des plans d'action nationaux en matière d'efficacité énergétique devraient être adoptés dans les pays qui ne l'ont pas encore fait (Biélorus, Fédération de Russie et Kazakhstan). Un plan d'action national en matière d'énergies renouvelables devrait être adopté en Fédération de Russie ;
- Les décideurs des pays concernés devraient mettre davantage l'accent sur l'élaboration et l'application d'une législation secondaire relative à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de politiques relatives à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables devraient être coordonnées aux niveaux national, régional (provincial) et local. L'absence d'une telle coordination conduit souvent à l'inefficacité des politiques adoptées dans les pays ;
- Toutes les parties prenantes concernées (décideurs, entreprises, institutions financières, universités et société civile) devraient être associées au processus de formulation des politiques en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. Cela contribuerait à l'élaboration d'un consensus et pourrait faciliter la mise en œuvre future des politiques ;
- L'élaboration des politiques, qui est un processus permanent, nécessite de ce fait que soient adoptées de nouvelles mesures de façon cohérente et soutenue et que ces mesures soient sans cesse améliorées. Pour atteindre leurs objectifs nationaux, les gouvernements devraient adopter de nouvelles réglementations, actualiser les réglementations existantes et surveiller en permanence leur mise en œuvre ;
- Pour être efficaces, les politiques en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables doivent être prévisibles et cohérentes sur le long terme. Elles doivent également être alignées sur la structure du marché de l'énergie et coordonnées avec d'autres politiques en cours ;
- Des institutions ou organismes publics spécialisés devraient être créés dans les pays où il n'en existe pas pour assurer la mise en œuvre de la politique énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et une utilisation accrue des énergies renouvelables ;
- Des efforts supplémentaires doivent être faits pour améliorer le climat d'investissement à l'appui des projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable. Les initiatives visant à attirer les investissements dans ce domaine devraient devenir une priorité des gouvernements ;

- Les pays devraient davantage s'attacher à mettre en place des incitations (financières ou non financières) et à appuyer des mécanismes favorisant les investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ;
- Les subventions énergétiques devraient être éliminées dans les pays (tout en veillant à ce que le niveau de pauvreté énergétique n'augmente pas et à ce que les populations vulnérables aient accès à une énergie propre et d'un coût abordable), car elles découragent les investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables et n'offrent pas aux investisseurs la possibilité de bénéficier du taux de rendement qu'ils attendent de leurs investissements ;
- Les pays devraient redoubler d'efforts pour apaiser les craintes des institutions financières commerciales qui ont le sentiment que les projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable comportent de gros risques ;
- Les activités de sensibilisation devraient être l'une des priorités des autorités nationales pour éviter les obstacles à la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ;
- Les activités d'échange d'informations et la formation devraient faire partie intégrante des stratégies de développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ;
- Les organismes internationaux de développement œuvrant dans les pays peuvent jouer un rôle très bénéfique en appuyant des activités visant à sensibiliser davantage le public aux mesures d'efficacité énergétique et à l'utilisation des sources d'énergie renouvelables à travers des campagnes d'information et des projets pilotes.
